

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Participation départementale au financement du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) "Mieux Habiter, Mieux Louer" du Conseil de Territoire du Pays d'Aix 2016-2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- donner un accord à la participation départementale au Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Mieux Habiter, Mieux Louer » avec secteurs renforcés 2016-2019 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ainsi qu'à l'octroi d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 358 450 € sur la durée du dispositif de P.I.G. ;
- donner un accord à l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une participation de 238 967 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des deux premières années (2016 et 2017) du P.I.G. ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de P.I.G. du Conseil de Territoire du Pays d'Aix 2016-2019 figurant en annexe IV ;
- désigner pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage M. Jean-Marc PERRIN ;
- de procéder à l'affectation de crédit mentionnée dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et le document détaillé figurant en annexe V.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10395S, prévue au chapitre 204, fonction 72, article 204142 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**